



UTILISATION DE L'EXCÉDENT DE 2009

1. L'excédent budgétaire net du Centre pour l'exercice 2009, tel que vérifié par le commissaire aux comptes, s'élève à 1 049 000 euros. Cet excellent résultat est dû à la concomitance de plusieurs facteurs: un volume d'activité accru et un nombre de participants en hausse; la mise en œuvre de toute une série de mesures de réduction des coûts adoptées par la Direction; la prise en charge des coûts partagés par le siège de l'OIT; un contrôle renforcé des mauvaises dettes; enfin, un recouvrement plus rigoureux des anciennes créances. Le Règlement financier du Centre permet au Directeur d'intégrer tout ou partie de l'excédent dans une future proposition budgétaire ou de l'utiliser pour augmenter les disponibilités cumulatives du Fonds de fonctionnement. Dans un souci de maintenir la durabilité à long terme du Centre, le Directeur soumet à l'approbation du Bureau du Conseil la proposition suivante d'affectation de l'intégralité de l'excédent de l'exercice 2009.
2. Le montant de la contribution volontaire attendue du gouvernement italien en 2011 n'est pas encore officiellement connu. Cependant, tout semble indiquer qu'il ne sera pas plus élevé, et qu'il sera peut-être même inférieur aux 2,5 millions reçus en 2010. À titre de comparaison, ce montant était de 7 millions en 2008 et de 4 millions en 2009. Parallèlement, la capacité du Centre de reporter les soldes non affectés de la contribution d'un exercice budgétaire à l'autre se réduit d'année en année parce que ces fonds servent à maintenir le niveau de ses activités. De même, grâce aux fonds supplémentaires reçus du BIT en 2009, le Centre a pu reporter quelque 3 millions de la contribution italienne de 2009 vers 2010. Cette année, le montant de ce report vers 2011 pourrait ne pas dépasser un million d'euros.
3. À côté de la contribution annuelle, le ministère italien des Affaires étrangères a récemment approuvé, par le biais de quatre nouveaux projets qui seront mis en œuvre par le Centre, une dépense totale de plus de 500 000 euros, dont quelque 400 000 seront utilisés en 2011. Cela prouve une fois de plus l'engagement du gouvernement italien à soutenir les activités du Centre. Ces fonds sont toutefois destinés à des activités spécifiques et ne peuvent être programmés et utilisés de la même manière que la contribution volontaire.
4. Au-delà de sa dimension quantitative, la contribution volontaire annuelle de l'Italie au budget du Centre n'est pas liée à des activités spécifiques, et le Centre l'utilise depuis quinze ans comme l'OIT utilise le CSBO, c'est-à-dire pour combler les lacunes de financement en tenant compte des priorités institutionnelles, pour répondre à de nouvelles demandes, pour faciliter l'accès à la formation des mandants et des institutions nationales des pays les plus pauvres et pour étendre la portée des programmes du Centre par le biais de partenariats et d'accords de partage des coûts. Le niveau du financement non réservé est donc un élément essentiel de la capacité du

Centre à aligner son offre de formation sur les priorités institutionnelles de l'OIT telles que représentées dans les produits du programme & budget et dans les programmes par pays de promotion du travail décent et pour remplir son mandat de développement des capacités des mandants tripartites.

5. Dans ce contexte, en autorisant le Centre à utiliser une partie de l'excédent financier de l'exercice 2009 pour financer ses programmes de formation, le Bureau du Conseil apporterait une contribution cruciale au maintien du niveau d'activité actuel et à l'équilibre budgétaire du Centre en 2011. Si ces fonds peuvent être alloués sur la base des mêmes critères que la contribution volontaire italienne, cela atténuera en partie les conséquences de la diminution de celle-ci et des fonds reçus du siège au cours de la première année du biennat.
6. La présente demande est formulée pour l'exercice 2011 et vise à compenser la diminution de la contribution volontaire, comme indiqué au paragraphe 2. En outre, ces fonds seront utilisés de manière structurelle pour soutenir le lancement de nouvelles activités de formation regroupant divers cours dans un domaine particulier et offrant aux participants des pistes d'apprentissage individuelles à travers une variété d'options thématiques et linguistiques. Cette approche, qui a déjà été testée avec succès dans des domaines tels que le microcrédit et le développement des entreprises durables, a suscité l'intérêt de la direction et des secteurs techniques pertinents du BIT.
7. À cette fin, la Direction du Centre demande au Bureau du Conseil l'autorisation d'utiliser jusqu'à 500 000 euros de l'excédent de 2009 pour financer les programmes de formation en 2011. L'affectation de ces fonds fera l'objet d'un rapport détaillé lors des sessions du Conseil de 2011 et 2012.
8. Le solde de 549 000 euros sera versé à la réserve, mais la Direction du Centre demande au Bureau du Conseil l'autorisation de l'utiliser au plus tard en 2012, et ce afin de pouvoir adopter des mesures permettant d'amener les chiffres du personnel à un niveau que les recettes futures pourront supporter. Des rapports spécifiques sur l'utilisation du solde de l'excédent de 2009 seront présentés au Conseil lors de ses sessions 2011 et 2012.

Points pour décision: paragraphes 7 et 8.
